



Mise en demeure de payment pour free haut débit résilié

Par **Allen**, le **31/10/2008** à **01:02**

J'ai résilié mon forfait Free Haut Débit, par lettre recommandée avec accusé de réception le 15 janvier 2008. Depuis j'ai des relances, par une société de recouvrement judiciaire, me demandant le paiement des factures de février, mars et avril. Aujourd'hui j'ai reçu une mise en demeure de payer par un Huissier. J'ai déjà envoyé des courriers à la société Free et une copie du dossier prouvant que le forfait avait été résilié et le modem retourné le 15 janvier 2008, à la société de recouvrement judiciaire. Que dois-je faire?

Avec mes remerciements

Par **juri15**, le **31/10/2008** à **09:57**

Ecrivez à l'Huissier en lui joignant les copies de vos lettres RAR, cela devrait suffire à lui faire lâcher l'affaire.

Cordialement,
Juri15